

Le public : Membres de la délégation du personnel d'une entreprise de 11 à 49 salariés et **représentants de proximité**

Les pré-requis : avoir suivi la formation initiale CFTC et les **apprentissages en ligne sur le portail Formation.CFTC** (les contenus sont indiqués dans la Fiche ressources en ligne / Temps estimé de visionnage : 2 h).

Les objectifs de la formation :

- Identifier les attributions d'un CSE d'une entreprise **de moins de 50 salariés**.
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise **de moins de 50 salariés**
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation en adoptant la posture adéquate face à l'employeur

Les Méthodes pédagogiques :

Méthodes actives et collaboratives / Questionnaires / Etudes de cas / Mises en situation

Durée : 2 jours de formation en salle – **un programme de formation à distance existe pour cette formation.**

1^{er} jour

Introduction : la durée des mandats

1 Les attributions des représentants du personnel d'un CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés

- Apprendre à présenter les réclamations des salariés
- Cerner la fonction de l'inspecteur du travail en qualité d'acteur essentiel pour l'élu
- Cerner la compétence du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Connaître les règles d'assistance du salarié en cas de licenciement individuel
- Expliciter les consultations du CSE des entreprises de moins de 50 salariés
- Désigner un DP en tant que DS ; négocier en l'absence de DS

Activités pratiques:

- Questionnaires de contrôle des connaissances sur les attributions du CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés
- En situation d'assistance au salarié à un entretien préalable à une sanction disciplinaire : préparer l'entretien avec le salarié
- S'entraîner à traiter les réclamations individuelles et collectives des salariés (6 mises en situation)

2^{ème} jour

2 Le fonctionnement du CSE

- Expliciter la composition du CSE
- Connaître le déroulement des réunions avec l'employeur (*séances*)

3 Les moyens d'action du CSE

- Apprendre à utiliser les moyens d'action du CSE (*heures de délégation, liberté de déplacement, etc...*)
- Connaître les conditions de mise en œuvre des droits d'alerte
- Cibler les moyens d'action en dehors de l'entreprise (*exemple : le délit d'entrave*)
- **Conclusion :** qu'est ce qui change si l'effectif de l'entreprise atteint 50 salariés ?

Activités pratiques :

- Questionnaires de contrôle des connaissances sur le fonctionnement et les moyens d'action du CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés
- Se positionner face à l'employeur lors d'une réunion mensuelle ordinaire (mise en situation)
- Réaliser un auto-diagnostic de son CSE pour construire un projet de plan d'action, à partir d'un questionnaire

Évaluation synthèse et clôture du stage